AVIS DE MOTION

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LA NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE SCOTT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Scott, tenue au 1070, route du Président-Kennedy le 21 novembre 2026, à 9 h 00.

Sont présents:

Siège #1 - Marie-Ève Drolet
Siège #2 - Ghislain Lowe
Siège #3 - Jason Quirion
Siège #4 - Pierre-Luc Langevin
Siège #5 - Cynthia Vallée
Siège #6 - Scott Mitchell

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Frédéric Vallières, maire. Madame Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière, et Madame Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, sont aussi présentes.

Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION EST DONNÉ par le conseiller Scott Mitchell, qu'il y aura lors d'une prochaine séance, adoption du règlement 531-2026 décrétant une modification au règlement 266, tel que déjà modifier par le règlement numéro 271 afin d'harmoniser la répartition du fardeau fiscal pour une plus grande équité.

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement 531-2026 a été déposé et qu'une copie dudit règlement est remise à tous les membres ainsi qu'une dispense de lecture est également déposée.

Copie certifiée conforme à Scott ce 23 novembre 2026.

Nadia Bisson,
Directrice générale et greffière-trésorière